



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 13884

Texte de la question

M. Jean-Michel Bertrand appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences de la grève des inspecteurs du permis de conduire pour la profession des enseignants de la conduite. Cette grève a eu pour conséquence la diminution forte pour les auto-écoles des recettes liées aux présentations aux examens, de celles afférentes aux cours de théorie comme de conduite et enfin de celles dues à l'absence quasi-totale d'inscription de nouveaux élèves, sensibilisés par les médias sur les difficultés de passage du permis de conduire. Or, ces réductions très importantes de ressources entraînent de graves difficultés économiques pour de nombreuses écoles de conduite. Pour pallier cette situation, le Gouvernement a donné des directives aux comptables publics, afin qu'ils examinent, au cas par cas, les demandes de délais de paiement et de remises de pénalités de recouvrement des impôts, taxes et dettes sociales présentées par ces professionnels. Cependant, ces mesures paraissent insuffisantes pour les entreprises les plus touchées, qui soulignent notamment que cette situation est le résultat d'un conflit dans lequel les écoles de conduite n'ont pris aucune part et dont elles subissent les conséquences. Aussi, il lui demande s'il est envisageable que ces entreprises bénéficient d'aides supplémentaires, par exemple par le biais d'une exonération partielle de leurs charges et taxes liées à leur exploitation.

Texte de la réponse

Dès l'issue du mouvement de grève des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, les exploitants des écoles de conduite ont été invités, par communiqué de presse du 8 décembre 2002, à se rapprocher des comptables publics afin de pouvoir bénéficier de délais de paiement de leurs charges et taxes compte tenu des conséquences de ce conflit sur leur activité. En revanche, il ne peut être donné satisfaction à l'octroi d'aides supplémentaires telles que l'exonération partielle des charges et taxes. Cependant, afin de répondre au souci légitime de la profession de pouvoir exercer sa mission dans les meilleures conditions, des mesures ont été décidées qui devraient atténuer les difficultés actuelles liées à la tension de demandes de places d'examen : organisation d'examens supplémentaires aussi nombreux que possible ; prolongement pour les trois années à venir d'un plan important de recrutement d'inspecteurs pour faire face notamment à la réforme de l'épreuve pratique du permis de conduire ; lancement d'une étude, à laquelle seront associés les représentants des organisations professionnelles, concernant tous les aspects économiques de cette activité professionnelle afin d'examiner les pistes de progrès possibles, dans l'intérêt des professionnels et des usagers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Bertrand](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13884

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1730

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6323